

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2009**

Délibération
n° 2009.12.253

**Avis du Grand
Angoulême sur le
projet de modification
du plan local
d'urbanisme de la
commune de Nersac**

LE DIX DECEMBRE DEUX MILLE NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **04 décembre 2009**

Secrétaire de séance : Maurice FOUGERE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Eric DANCHE, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Sébastien GOURET, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

Yves BRION à Françoise COUTANT, Bernard CONTAMINE à Jean-Pierre GRAND, Simon DEFORGE à Joël LACHAUD, Françoise LAMANT à Philippe LAVAUD, Gilles VIGIER à André LAMY

Excusé(s) représenté(s) :

André BONICHON par Eric DANCHE, Gérard DESAPHY par Véronique MAUSSET, Rachid RAHMANI par Djillali MERIOUA

Excusé(s) :

Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, Jacques DUBREUIL, Nadine GUILLET, Cyrille NICOLAS

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE /
URBANISME

Rapporteur : **Monsieur BESSE**

**AVIS DU GRAND ANGOULEME SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME DE LA COMMUNE DE NERSAC**

Suite à l'évolution du contexte communal, la commune de Nersac a décidé de procéder à une modification de son plan local d'urbanisme (PLU).

L'objet de cette modification est multiple :

- modifier le rapport de présentation dans lequel est mentionné la présence d'un élevage de poules au lieu-dit « Les Houches » ;
- intégrer des orientations d'aménagements à la zone 1AU « Les Argiles » ;
- modifier les orientations d'aménagements de la zone 1AU « La Mothe » pour permettre son aménagement ;

Les apports pour ces deux secteurs à urbaniser visent à optimiser les capacités d'accueil et à en faciliter la faisabilité opérationnelle ;

- modifier le règlement pour :
 - o inclure des chapeaux en préalable du règlement pour chaque zone afin de résumer la vocation de la zone,
 - o revoir des formulations qui ont posé problème lors de l'instruction,
 - o corriger des erreurs matérielles et supprimer des redondances,
 - o résoudre des situations source de blocage de projets qui n'avaient pas été envisagées dans le règlement en vigueur.

Dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées, il est demandé à la communauté d'agglomération du Grand Angoulême de faire part de son avis sur ce projet au titre de ses compétences :

- Développement économique
- Tourisme
- Assainissement et Eau Potable
- Déchets Ménagers
- Transports Urbains et Déplacements
- Habitat
- Environnement-Cadre de Vie

Après examen par les différents services, il ressort un avis favorable de la communauté d'agglomération pour cette modification de PLU, sous réserve toutefois de prendre en considération les recommandations techniques ci-jointes, liées à la mise en œuvre de ses compétences.

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement du territoire du 17 novembre 2009,

Je vous propose :

D'EMETTRE un avis favorable au projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Nersac.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 15 décembre 2009	<u>Affiché le :</u> 16 décembre 2009